

## PROGRAMMES DPC-CTCV 2018 / mode exercice libéral

**Public concerné** : Chirugiens thoraciques et cardio-vasculaires avant un mode d'exercice libéral supérieur à 50% de leur activité globale.

Le programme DPC-CTCV pour l'année 2018 a été conçu par le comité scientifique et pédagogique de l'ODPC-CTCV selon les directives de l'ANDPC.

Le DPC se valide avec la réalisation d'au moins 2 actions sur une période de 3 ans.

Deux types d'actions sont proposés, chacune réalisable sur une année.

### 1. **Action référence 36581800001**

Action : Evaluation des pratiques professionnelles

Titre : Participation aux bases données de chirurgie cardiaque et thoracique

Format : Non présentiel

Concepteurs : Professeur Marcel Dahan et Jean Louis de Brux

Coût : 1140 €

### **La base de ce programme est l'Evaluation des Pratiques Professionnelles**

La méthode d'Evaluation des Pratiques Professionnelles via la participation aux bases de données est agréée par la HAS pour notre spécialité depuis mai 2006.

- pour la chirurgie thoracique : base EPITHOR WEB (Visa CNIL 809833)
- pour la chirurgie cardiaque : base EPICARD WEB (Visa CNIL 1221925)
- pour la chirurgie des cardiopathies congénitales : base EPICARD-Congénital en cours d'installation

Un minimum de 50 interventions enregistrées de façon complète est nécessaire pour valider cette action.

Les données enregistrées permettent une analyse quantitative et qualitative de la pratique avec une possibilité d'autoévaluation par rapport à la base nationale et une possibilité de suivi d'une année sur l'autre.

### 2. **Action référence 36581800002**

Action : formation cognitive

Titre : e-learning CTCV

Format : Non présentiel

Concepteurs : Pr Thierry Caus et Pr Xavier-Benoit D'Journo

Coût : 380 €

**La base de ce programme est une action cognitive** qui se fait via la plateforme d'e-learning de l'ODPC CTCV

Suivi de l'enseignement et réalisation des QCM : 4h de participation active sont nécessaires pour valider le DPC de l'année en cours

## Modalités d'inscription

Pour satisfaire à votre obligation de DPC vous devez vous inscrire sur le site de l'ANDPC : [www.mondpc.fr/](http://www.mondpc.fr/)

Une fois l'action réalisée et validée par le responsable ODPC-CTCV, vous pourrez bénéficier de l'aide financière de l'ANDPC.